



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Étude du projet de loi n° 40 modifiant l'organisation et la gouvernance scolaires **Le ministre de l'Éducation contourne les tables de négociation nationale**

Montréal, le 23 janvier 2020 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce l'attitude irrespectueuse du ministre de l'Éducation qui poursuit aujourd'hui, en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, l'étude détaillée du projet de loi n° 40 modifiant l'organisation et la gouvernance scolaires. Le ministre Jean-François Roberge propose en effet des articles ainsi que des amendements concernant le perfectionnement et la formation continue du personnel enseignant, un objet faisant partie intégrante du contrat de travail des enseignantes et enseignants. Le ministre Roberge contourne les tables de négociation, les seules habilitées à négocier le renouvellement du contrat de travail des profs.

« Dans tout corps d'emploi, le perfectionnement constitue un élément conventionné qui est discuté entre les deux parties et négocié aux tables de négociation. Or, en proposant dans son projet de loi un article qui porte sur le perfectionnement et la formation continue, mais aussi en proposant des amendements pendant son étude, le ministre de l'Éducation tente de décréter une condition de travail sans le consentement des enseignantes et enseignants. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, manque de respect non seulement envers les profs du Québec, mais aussi envers ses collègues aux tables de négociation », a fait savoir Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE rappelle que ses membres ont refusé, lors de la dernière négociation, l'inclusion d'une clause correspondante dans l'Entente nationale 2015-2020. Les parties patronales et syndicales avaient alors convenu de reconduire les dispositions existantes concernant le perfectionnement des enseignantes et enseignants. Ainsi, la FAE prendra tous les moyens mis à sa disposition pour faire respecter le droit de ses membres à une libre négociation.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 700 de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca